



MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 9^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est absent: M. Sébastien L'Écuyer, maire

aussi présent: M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance
La séance est ouverte par M. Jacques Devost, maire suppléant de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 41. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.
2. Acceptation de l'ordre du jour
Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :
 1. Ouverture de la séance par M. Jacques Devost, maire suppléant
 2. Acceptation de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 août 2024
 4. Acceptation des comptes
 5. Résolutions
 - 5.1. Résolution 2024-09-09-01 concernant un contrat de pavage à Pavex ltée
 6. Affaires nouvelles
 7. Varia
 8. Période de questions
 9. Levée de la séance
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024
Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 soit adopté.
4. Acceptation des comptes
Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 août 2024 pour un montant de 36 255,65 \$.
Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifié sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.
M. Martin Côté, directeur général

5. Résolutions

5.1 Résolution 2024-09-09-01 concernant un contrat de pavage à Pavex ltée

Considérant qu'un appel d'offre a été publié sur le Système électronique d'appel d'offre du Gouvernement du Québec (SEAO) le 15 août 2024 pour la Réfection du pavage de diverses rues de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz ;

Considérant que deux soumissions conformes ont été reçues et que les résultats de l'ouverture des soumissions sont les suivants :

- Inter-Cité Construction ltée au montant de 872 440,70 \$ avant taxes
- Pavex ltée au montant de 539 445,60 \$ avant taxes ;

Considérant que les travaux sont admissibles au programme TECQ (Taxe essence et contribution du Québec),

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz octroie le contrat de réfection du pavage de diverses rues à Pavex ltée au montant de 539 445,60 \$ avant taxes ;

Que les documents « 52553TT-Devis AO », « AO-52553TT-V0001 » de Tetra Tech, les addendas 1, 2 et 3, l'offre de services et l'offre de prix de Pavex ltée ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties ;

Que la présente résolution soit transmise :

- aux deux firmes ayant déposé une offre de services
- à M. Patrick Niquette, ing. MAMH (Ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec)

6. Affaires nouvelles

7. Varia

8. Période de questions

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

Martin Côté
secrétaire

Sébastien L'Écuyer
maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.